

# **Votation fédérale**

## **Explications et prises de position**

4 mars 2018



# Les coulisses des votations s'ouvrent à vous

Que deviennent les cartes et les bulletins de vote une fois renvoyés par correspondance ou déposés dans l'urne ? Comment sont gérés les votes par voie électronique ?

Le dimanche 4 mars 2018, vous pourrez obtenir toutes les réponses à ces questions et à bien d'autres lors d'une rencontre citoyenne à l'Hôtel de Ville dans le cadre du programme Institutions 3D, voué depuis 2013 à faire connaître et reconnaître nos institutions cantonales aux habitants du canton en organisant des événements tout au long de l'année.

Au programme de cette rencontre qui aura lieu de 10h00 à 12h00, seront proposées une présentation par le vice-chancelier et un-e membre de la Commission électorale centrale axée sur les droits politiques cantonaux et l'organisation des votations, ainsi qu'une visite de l'Hôtel de Ville menée par la chancelière d'Etat, lieu stratégique le dimanche des votations, et de ses salles principales (Conseil d'Etat, Grand Conseil, Pas Perdus).

Dans cette optique de transmission des connaissances et de transparence, la chancelière d'Etat offre cette opportunité à environ 25 personnes adultes.

Pour s'inscrire, il suffit de rédiger une demande par courriel à [i3d@etat.ge.ch](mailto:i3d@etat.ge.ch) (sans oublier de mentionner vos noms et prénoms). Le nombre de places étant limité, le principe « premier arrivé, premier servi » sera appliqué. Dans tous les cas, une confirmation vous sera adressée par courriel.

# À votre service

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

**tél. 022 546 52 00**

**du lundi 12 février 2018 jusqu'au**

**vendredi 2 mars 2018 de 9h00 à 17h00**

**le samedi 3 mars 2018 de 8h00 à 12h00**

**le dimanche 4 mars 2018 de 10h00 à 12h00**

**Votre enveloppe blanche doit contenir :**

1 carte de vote

1 bulletin de vote

1 enveloppe de vote bleue au format C5

1 brochure explicative pour les objets fédéraux

la présente brochure

1 brochure explicative pour les électrices  
et électeurs de la Ville de Genève

1 brochure explicative pour les électrices  
et électeurs de la commune de Bernex

1 brochure explicative pour les électrices

et électeurs de la commune de Chêne-Bougeries

Vous pouvez consulter le site Internet  
de l'Etat de Genève, à l'adresse :

<http://www.ge.ch/votations>

# Prises de position

## Pour les objets fédéraux

**Objet 1** Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le **nouveau régime financier 2021** ?

**Objet 2** Acceptez-vous l'initiative populaire « **Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)** » ?



## VOTATION FÉDÉRALE

### Objet 1

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le **nouveau régime financier 2021** ?

### Objet 2

Acceptez-vous l'initiative populaire « **Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)** » ?

	1	2
PLR Les Libéraux – Radicaux Genève	OUI	NON
Mouvement Citoyens Genevois (MCG)	OUI	---
Les Socialistes	OUI	NON
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	OUI	NON
UDC Genève	OUI	OUI
Les Verts	OUI	NON
Ensemble à Gauche : solidaritéS • Parti du Travail • Indépendants de Gauche • Défense des Aînés, des Locataires du Logement et du Social (DAL) • La Gauche • Parti Communiste Genevois • Action de Citoyen-ne-s et de Travailleurs- euses En lutte (ACTE)	OUI	NON
Avec Ensemble à Gauche : défendons le service public!	OUI	NON
Cartel Intersyndical	OUI	NON
CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale	OUI	NON
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	---	NON
Comité des étudiant-e-s pour la survie des medias indépendants	---	NON
Comité unitaire genevois non à no Billag	---	NON
DAL : Défense des Aîné.e.s, des Locataires, de l'Emploi et du Social	OUI	NON
Fédération des Entreprises Romandes – Genève	OUI	NON
Initiative pour la suppression des redevances Billag	OUI	OUI
Jeunes Démocrates Chrétiens genevois	OUI	NON
Jeunes Libéraux-Radicaux Genève	OUI	OUI



## VOTATION FÉDÉRALE

### Objet 1

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le **nouveau régime financier 2021** ?

### Objet 2

Acceptez-vous l'initiative populaire « **Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)** » ?

	1	2
Jeunes Vert-e-s	OUI	NON
Jeunesse Socialiste Genevoise	OUI	NON
L'Avenir Engagé	---	NON
La culture lutte contre no Billag	---	NON
Les sections communales du PS genevois	OUI	NON
Les Verts genevois – sections communales	OUI	NON
NON à la destruction du service public audiovisuel	OUI	NON
Parti Bourgeois Démocratique Genève / PBDG	OUI	---
Parti du Travail	OUI	NON
Parti Radical de Gauche – PRG	OUI	NON
SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	OUI	NON
solidaritéS	OUI	NON
SSM (Syndicat Suisse des Mass media) – Genève	---	NON
Syndicat des services publics (SSP-VPOD).	---	NON
Syndicom – section Genève	---	NON
Unia	---	NON
Vert'libéraux	OUI	NON
verts-ge.ch	OUI	NON
www.partiradicaldegauche.ch	OUI	NON

# Où et quand voter ?

Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.

## **Vote électronique**

Le vote électronique est disponible pour toutes les Suissesses et tous les Suisses de l'étranger et pour les électrices et électeurs résidant sur le territoire cantonal qui se sont inscrits (pour plus d'informations voir aux pages 15 à 17 de la brochure). L'urne électronique est ouverte du lundi 5 février 2018 à midi heure suisse au samedi 3 mars 2018 à midi heure suisse.

## **Vote par correspondance**

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure. Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 3 mars 2018 à 12h00. Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le **jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018**. Attention à l'heure de levée du courrier.

Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (25, route des Acacias) jusqu'au **samedi 3 mars 2018 à 12h00**.

## **Au local de vote**

Le scrutin est ouvert le dimanche 4 mars 2018 de 10h00 à 12h00. Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel électoral complet. L'adresse de votre local de vote figure aux pages 22 et 23.






# Le vote électronique

## Matériel nécessaire pour voter de manière électronique

Pour voter de manière électronique, vous aurez besoin :

- de la carte de vote (avec indication **VOTE ELECTRONIQUE**) – voir exemple ci-dessous;
- de votre date de naissance;
- d'un équipement disposant d'un accès Internet stable (ordinateur ou tablette).

Les différents codes et informations reproduits ci-dessous sont des exemples et diffèrent de votre carte de vote personnelle.

CARTE DE VOTE		FED-CAN	VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE
			Date de naissance complète
		1000246	JOUR MOIS ANNEE
			A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE
VOTATION POPULAIRE Local fictif Electeurs de Test			Signature: _____
P.P.	CH - 1211 Genève 26	Poste CH SA	<b>VOTE ELECTRONIQUE</b>
		99-01	<a href="https://www.evote-ch.ch/ge">https://www.evote-ch.ch/ge</a>
Monsieur CYBER Cillyon Route Cyberadministration 1 1200 Genève 3			Numéro de carte de vote: <b>7647-6674-7812-5914</b>
			Code de confirmation: 
			Grattez avec une pièce de monnaie
			Code de finalisation: <b>879724</b>
 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE Chancellerie d'Etat Service des votations et élections		Tout changement d'adresse annoncé à l'office cantonal de la population et des migrations 8 semaines avant la date de l'opération électorale est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui atteste de votre domicile à cette date. Une photocopie de cette carte équivaut à l'attestation de résidence officielle délivrée par l'OCPIA pour 25 F.	
		Empreintes numériques du certificat (certificate fingerprint): FF:BF:0E:64:F1:26:8C:75:E4:C7:F3:C9:A1:C2:A0:B8: 9D:4F:6A:CF:78:96:52:69:FF:4C:4F:E6:E0:74:6A:9D ou 74:62:61:73:47:C6:59:EC:06:3A:90:75:79:E7:A2:DC:37:20:04:91	



## Marche à suivre

- 1) Inscrivez dans la barre d'adresse de votre navigateur le site de vote :  
<https://www.evoté-ch.ch/ge>
- 2) Insérez votre numéro de carte de vote dans le champ vide de la page d'accueil.
- 3) Confirmez avoir pris connaissance des sanctions pénales pour fraude en cliquant sur la case correspondante.
- 4) Faites vos choix de vote en cochant la réponse que vous souhaitez à chacune des questions posées.
- 5) Vérifiez que votre bulletin est conforme à votre désir sur la page « Récapitulatif », puis indiquez votre date de naissance.
- 6) Contrôlez que les codes de vérification fournis par le système correspondent bien à ceux que vous avez reçus avec votre carte de vote (les codes, formés de 4 caractères, sont indiqués sur la partie détachable de celle-ci). Dans l'affirmative, introduisez le **code de confirmation** – il s'agit du code à gratter (**à l'exception des Suisses de l'étranger pour qui ce code n'est pas recouvert d'un hologramme**). Ainsi, vous donnez au système l'ordre de déposer votre vote dans l'urne électronique.
- 7) Le système vous renvoie alors un code de finalisation qui doit correspondre à celui indiqué sur votre carte de vote. Ce code de finalisation vous indique que le processus de vote est finalisé.

Le mode d'emploi du vote électronique est disponible sur [www.chvote.ch](http://www.chvote.ch)

## Qui peut voter de manière électronique ?

Le vote électronique est disponible pour :

- les électeurs suisses résidant sur le territoire cantonal genevois qui s'y sont inscrits;
- tous les Suisses de l'étranger, électeurs dans le canton de Genève.

La Confédération attire l'attention des électeurs suisses sur le fait que, dans certains pays, l'envoi de données cryptées par Internet est punissable. Si, malgré d'éventuelles restrictions dans ce sens, vous choisissez de voter de manière électronique, sachez que vous aurez à porter l'entière responsabilité de votre acte. Il est dès lors recommandé aux Suisses de l'étranger de s'adresser à leur fournisseur Internet ou aux autorités locales compétentes pour savoir si le vote électronique non surveillé et, de manière plus générale, l'envoi de données cryptées sont autorisés dans leur pays de résidence. Pour toute question, veuillez vous adresser à la représentation suisse compétente pour votre région.

## Assistance

Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant le vote électronique sur le site <http://www.chvote.ch>

Une assistance téléphonique est à votre disposition au **+41 (0) 840 235 235**, de 8h00 à 18h00, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 3 mars 2018 uniquement de 8h00 à 12h00.

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse [e-demarches@etat.ge.ch](mailto:e-demarches@etat.ge.ch); nous vous répondrons dans le délai d'un jour ouvrable.

# Envie de voter en ligne ?

D'ici au 4 mars 2018, vous disposez de deux possibilités pour vous inscrire pour les votations suivantes :

- ⇒ Vous pouvez cocher la case au bas de votre carte de vote « Je m'inscris au vote électronique pour les prochaines votations ».

<b>CARTE DE VOTE</b> 187200001	<b>VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE</b> Date de naissance complète JOUR MOIS ANNÉE A REMPLIR EN LETRES OBLIGATOIREMENT POUR VOUS Signature : Numéro de carte de vote : Votre lieu de vote est :
21-03  P.P. DP-11 Dorigny 03  Panneau CH-SA	<b>INSCRIPTION AU VOTE ELECTRONIQUE</b> <input type="checkbox"/> Je m'inscris au vote électronique pour les prochains scrutins fédé- raux/cantonaux (lors de scrutins strictement communaux le vote électronique n'est pas garanti)

- ⇒ Vous pouvez vous inscrire via le site web e-démarches (<https://www.ge.ch/inscrire-au-vote-electronique>) jusqu'au dimanche 4 mars 2018 pour le scrutin du 10 juin 2018, à l'aide de votre numéro de carte de vote.

L'inscription est valable pour toutes les futures votations. Pour les opérations électorales fédérales, les inscriptions ne peuvent pour le moment pas dépasser les 30% de l'électorat.

Les personnes qui ne seraient pas encore inscrites pourront le faire à chaque votation dans la limite des 30%.

## Plus d'informations sur la procédure d'inscription

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure d'inscription sur <http://www.chvote.ch/inscription>

## Des difficultés ?

Si vous avez des questions concernant cette procédure d'inscription, veuillez prendre contact avec le Helpdesk qui vous informera et vous aidera en fonction de votre situation.

## Hotline/Helpdesk

- Téléphone : +41 (0) 840 235 235
- E-mail : [e-demarches@etat.ge.ch](mailto:e-demarches@etat.ge.ch)
- Horaires : de 8h00 à 18h00, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 3 mars 2018 de 8h00 à 12h00.

# Adresses des locaux de vote

Vous ne pouvez voter qu'au local de vote de votre arrondissement électoral de votre domicile politique, qui figure sur votre carte de vote.

<b>Ville de Genève</b>		
21-01	Cité-Rive	Rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole primaire James-Fazy, entrée rue Bautte 10
21-04	Prairie-Délices	Rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Rue des Eaux-Vives 86
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Rue du 31-Décembre 63
21-07	Florissant-Malagnou	Rue Crespin 5 et rue Michel-Chauvet 24
21-08	Cluse-Roseraie	Boulevard de la Cluse 24
21-09	Acacias	Rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Rue Gourgas 20
21-11	Servette-Grand-Pré	Rue de Lyon 56
21-12	Prieuré-Sécheron	Avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Chemin Colladon 1
21-15	Cropettes-Vidollet	Rue Baulacre 4
21-16	Vieusseux	Rue Jean-Etienne-Liotard 66
21-17	Champel	Chemin des Crêts-de-Champel 42

<b>Communes</b>		
01	Aire-la-Ville	Hall d'entrée de la nouvelle école
02	Anières	Salle communale
03	Avully	Mairie, chemin des Tanquons 40
04	Avusy	Salle communale de Sézegnin
05	Bardonnex	Ecole de Compesières
06	Bellevue	Parc des Aiglettes 2
07	Bernex	Rue de Bernex 313
08	Carouge	Boulevard des Promenades 24
09	Cartigny	Rue du Pré-de-la-Reine 7
10	Céligny	Salle communale
11	Chancy	Route de Valleiry 4
12-01	Chêne-Bougeries-Centre	Route de Chêne 149
12-02	Conches	Chemin de la Colombe 7
13	Chêne-Bourg	Avenue François-Adolphe-Grison 1
14	Choulex	Salle communale
15	Collex-Bossy	Route de Collex 197
16	Collonge-Bellerive	Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110
17	Cologny	Mairie
18	Confignon	Chemin de Sous-le-Clos 32
19	Corsier	Nouveau groupe scolaire
20	Dardagny	Ecole communale de La Plaine
22	Genthod	Centre communal, chemin de la Pralay 4

23	Grand-Saconnex	Ferme Sarasin (restaurant scolaire)
24	Gy	Salle GYVI
25	Hermance	Salle communale
26	Jussy	Mairie, route de Jussy 312
27	Laconnex	Mairie
28-01	Grand-Lancy	Avenue des Communes-Réunies 60
28-02	Petit-Lancy	Avenue Louis-Bertrand 5-7
29	Meinier	Route de La-Repentance 86
30	Meyrin	Avenue de Feuillasse 25
31	Onex	Rue des Bossons 7
32	Perly-Certoux	Mairie (ancienne salle communale)
33	Plan-les-Ouates	Route des Chevaliers-de-Malte 3
34	Pregny-Chambésy	Chemin de la Fontaine 77
35	Presinge	Ecole, route de La Louvière 4
36	Puplinge	Salle communale, rue de Graman 66
37	Russin	Mairie
38	Satigny	Salle annexe à la salle communale
39	Soral	Chemin du Creux-de-Boisset 23
40	Thônex	Chemin du Bois-des-Arts 56
41	Troinex	Ecole primaire
42	Vandœuvres	Centre communal
43-01	Vernier village	Route de Vernier 200
43-02	Châtelaine	Avenue de Châtelaine 84
43-03	Aire-Le Lignon	Chemin du Grand-Champ 11
43-04	Les Avanchets	Rue du Grand-Bay 13
44	Versoix	Route de Saint-Loup 10
45	Veyrier	Route de Veyrier 208
46	Suisse de l'étranger	Route des Acacias 25

## Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (A 5 05), quiconque notamment :

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'un autre électeur ;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité ;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale ;
- valide sans droit un bulletin électronique ;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin ;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat  
Service des votations et élections  
Rte des Acacias 25 - CP 1555  
1211 Genève 26  
[www.ge.ch](http://www.ge.ch)



POST TENEBRAS LUX